

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT (à partir de la délibération n°DEL2024_086), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 30 jusqu'à la délibération n°DEL2024_085 et 31 à partir de la délibération n°DEL2024_086

Nombre de votants : 40 jusqu'à la délibération n°DEL2024_085 et 41 à partir de la délibération n°DEL2024_086

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

N°DEL2024_078 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget principal 2024 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES						RECETTES						
chap	art	fction	Serv	objet	montant	chapitre	article	Fonction	Service	OP	objet	montant
204	2041411	845	4107	Fonds de concours Ducy-Sainte-Marguerite et Hottot-les-Bagues	40 739,94 €	16	1641	020	4001		Emprunt	- 60 525,52 €
						040	28041411	020	4001		Amortissement des Fonds de concours	403.00 €
						040	281568	020	4001		Autre matériel, outillage incendie	500.00 €
						040	2815741	020	4001		Installations, matériel et outillage des cantines scol.	101.00 €
						040	2815738	020	4001		Autre matériel et outillage de voirie	209.00 €
						040	28158	020	4001		Autres inst., matériel, outil. Techniques	310.00 €
						040	281735	020	4001		Installations générales (m. à dispo)	95 693.00 €
						040	281828	020	4001		Autres matériels de transport	1 911.00 €
						040	281841	020	4001		Matériel de bureau et mobilier scolaire	476.00 €
						040	28188	020	4001		Autres immo. Corporelles	1 662.46 €
TOTAL DÉPENSES SI 40 739,94 €						TOTAL RECETTES SI 40 739,94 €						

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES						RECETTES					
chapitre	article	Fonction	Service	objet	montant	chapitre	article	Fonction	Service	objet	montant
11	617	321	5206	Etude de faisabilité	10 000,00 €	73	732221	020	4001	FPIC	334 435,00 €
66	66111	020	4001	Intérêts réglés à l'échéance	0,04 €	73	7351	020	4001	Fract° compens. TFPB, taxe rés.princ	-119 319,00 €
67	673	020	4001	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	73	7352	60	4701	Fract° compensatoire de la CVAE	-16 327,00 €
042	6811	020	4001	Dotations aux amortissements immobilisat°	101 265,46 €	74	74611	515	4605	DGD des communes et EPCI	11 682,00 €
65	657351	60	4701	Sub. Équilibre (ZA Tilly)	19 000,00 €	74	747888	338	4206	Autres	1 900,00 €
						74	74836	020	4001	Attribution du fonds départ. de péréquat° de la TP	34 375,00 €
TOTAL DÉPENSES SF 132 265,50 €						TOTAL RECETTES SF 246 746,00 €					
TOTAL DÉPENSES BUDGET 173 005,44 €						TOTAL RECETTES BUDGET 287 485,94 €					
						<i>Sur équilibre éventuel 114 480,50 €</i>					
						<i>Sur équilibre éventuel 114 480,50 €</i>					

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_079 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget transport 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	articles	chapitre	objet	montant
673	67	Titres annulés (sur exercice antérieur)	290.00 €	7472	74	Participation régions	20 290.00 €
6215	012	Personnele affecté par commune membre du GPF	200.00 €				
6332		Cotisations versées au FNAL	64.00 €				
6336		Cotisations CNFPT et CDGFPT	312.00 €				
64111		Rémunération principale titulaires	-1 860.00 €				
64112		SFT, indmnité de résidence	-1 000.00 €				
64118		Autres indemnités	217.00 €				
64131		Rémunérations	15 000.00 €				
64132		SFT, indmnité de résidence	143.00 €				
64138		Primes et autres indemnités	331.00 €				
6415		Congés payés	-1 157.00 €				
6451		Cotisations à l'URSSAF	6 724.00 €				
6453		Cotisations aux caisses de retraite	2 556.00 €				
6455		Cotisations pour assurance du personnel	-1 330.00 €				
6475		Médecine du travail, pharmacie	-200.00 €				
TOTAL DÉPENSES SF			20 290.00 €	TOTAL RECETTES SF			20 290.00 €
							<i>Sur équilibre éventuel</i> 0.00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_080 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget SPANC 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	articles	chapitre	objet	montant
6541	65	Créances admises en non-valeur	177.40 €				
6226	011	Honoraires	-177.40 €				
TOTAL DÉPENSES SF			0.00 €	TOTAL RECETTES SF			0.00 €
							<i>Sur équilibre éventuel</i> 0.00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_081 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ZA DE TILLY-SUR-SEULLES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget ZA de Tilly-sur-Seulles 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	articles	chapitre	objet	montant
6045	011	Achats, études et prestations de services	15 000.00 €	75822	75	Prise en charge déficit budget annexe	19 000.00 €
605	011	Achats matériels, équip. et travaux	4000.00 €				
TOTAL DÉPENSES SF			19 000.00 €	TOTAL RECETTES SF			19 000.00 €
							<i>Sur équilibre éventuel 0.00 €</i>

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_082- ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES :
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET SPANC**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

VALIDE l'admission en non-valeur des créances présentées pour un montant de 1 497,43 € (article 6541) pour le budget principal.

VALIDE l'admission en non-valeur des créances présentées pour un montant de 407,40 € (article 6541) pour le budget SPANC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_083 – BUDGET PRINCIPAL :
AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget principal 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts par chapitre au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre Article	Section Investissement - Crédits inscrits en 2024	Montant	25%
C20	Immobilisations incorporelles	426 473.00	106 618.25
202	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	15 000.00	3 750.00
2031	Frais d'études	277 000.00	69 250.00
2051	Logiciels-licences	1 050.00	262.50
2041411	Fonds de concours aux communes	133 423.00	33 355.75
C21	Immobilisations corporelles	1 306 098.57	326 524.64
2152	Installation de voiries	19 000.00	4 750.00
21532	Réseaux d'assainissement	4 000.00	1 000.00
21561	Matériel roulant	5 250.00	1 312.50
21568	Sécurité incendie	110 000.00	27 500.00
215731	Matériel roulant	150 000.00	37 500.00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 600.00	900.00
215741	Installations, matériel, outil. tech. des cantines scolaires	2 686.60	671.65
21578	Autre matériel technique	10 000.00	2 500.00
2158	Autres inst., matériel, outil. Techniques	67 044.82	16 761.21

2181	Install. Générales, agencements	182 780.00	45 695.00
21831	Matériel informatique scolaire	9 000.00	2 250.00
21838	Autre matériel informatique	2 033.00	508.25
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	27 197.60	6 799.40
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 081.00	3 770.25
2188	Autres immobilisations corporelles	698 425.55	174 606.39
C23	Immobilisations en cours	2 665 224.00	666 306.00
2313	Constructions	1 965 224.00	491 306.00
2317	Immo. Corporelles reçues mises à dispo	700 000.00	175 000.00
TOTAUX		4 397 795.57	1 099 448.89

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_084 – BUDGET SPANC :
AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget SPANC 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre Article	Section Investissement - Crédits inscrits en 2024	Montant	25%
C45	Immobilisations incorporelles	275 000.00	68 750.00
45813 (OP11)	Opération pour compte de tiers	275 000.00	68 750.00
TOTAUX		275 000.00	68 750.00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_085 – CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL 2022-2026 :
DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DE RELAMPING**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention à hauteur de 80 % pour le programme de relamping estimé au total à 64 528,38 € HT, dans le cadre du contrat de territoire départemental 2022-2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_086 – CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ENTRE
SEULLES TERRE ET MER ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GOLD BEACH**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (8 abstentions) :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de moyens et d'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal Gold Beach pour une durée de 3 ans, les avenants ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_087 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention pour la fourrière animale avec la communauté urbaine Caen la Mer, les avenants ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2024_088 – ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat CANUT et la souscription au lot Adista.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_089 – MARCHÉ DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET COLONNES,
ENQUÊTE DE DOTATION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de bacs roulants et colonnes et l'enquête de dotation conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres ainsi que l'ensemble de pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N°DEL2024_090 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
À LA COMMUNE D'HOTTOT-LES-BAGUES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Hottot-les-Bagues instituant un fonds de concours de 2 000 € HT, ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_091 – CONVENTION DE RÉTROCESSION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT
LES MARONNIERS À MOULINS-EN-BESSIN**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de rétrocession du lotissement Les Marronniers à Moulins-en-Bessin ainsi que tous documents nécessaires.

DÉCLARE d'intérêt communautaire la voirie de ce lotissement.

N°DEL2024_092 – MODIFICATION STATUTAIRE EAU DU BASSIN CAENNAIS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

REFUSE la modification des statuts du syndicat Eau du Bassin caennais dans la mesure où la commune de Bénvy-sur-Mer ne sera pas intégrée à la communauté de communes Cœur de Nacre au 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_093 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SIVOS
DE TILLY-SUR-SEULLES ET SEULLES TERRE ET MER POUR UNE FORMATION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le SIVOS de Tilly-sur-Seulles pour la formation citée, les avenants ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2024_094 – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

SUPPRIME les postes énumérés ci-dessous.

CRÉÉ les postes énumérés ci-dessous.

Filière	Type d'emploi	Suppression de poste	Type d'emploi	Création de poste
Administratif	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 29.25/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 29.25/35 ^{ème}
Technique	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 30/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint technique à 25.78/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 25.78/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 22.15/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 22.15/35 ^{ème}
	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 11/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 11/35 ^{ème}
Culturelle	Permanent	1 poste adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}
Animation	Permanent	1 poste adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 32.25/35 ^{ème}	Permanent	1 poste adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à 32.25/35 ^{ème}

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Ouï l'exposé, le conseil communautaire :

PREND ACTE du Rapport Social Unique 2023.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2022_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.